



Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2022/2024

Collectivité territoriale porteur du projet :	
Nom et prénom de l' élu de référence	Mme SANTO Sylvaine
Fonction	Maire
Adresse	72, rue de l'église. 76160 Roncherolles-sur-le-Vivier
Téléphone	02.35.59.09.59
Adresse électronique	secretariatgeneral@mairie-roncherollesvivier.fr

Coordination du projet assurée par :	
Nom/Prénom du responsable pédagogique	Mme LECLERC Maryline Mme PILLUT.BOISSIERE Monique
Fonction	Secrétaire générale Élue en charges des écoles et de la jeunesse
Adresse	72, rue de l'église. 76160 Roncherolles-sur-le-Vivier
Téléphone	02.35.59.09.59
Adresse électronique	secretariatgeneral@mairie-roncherollesvivier.fr

SOMMAIRE

Préambule

1. Diagnostic du territoire

2. Modalités d'organisation des rythmes éducatifs

3. Cadre d'élaboration et de pilotage du PEDT

4. Objectifs éducatifs du PEDT pour la période 2022-2025

5. Modalités d'évaluations du PEDT

PREAMBULE

Situé à l'articulation des différents temps de vies (vie scolaire, vie familiale, vie associative), l'accueil périscolaire est ouvert aux enfants des écoles maternelle et élémentaire aux heures qui précèdent et suivent la classe, ainsi que sur la pause méridienne.

Il s'agit d'un lieu de vie, de socialisation et d'enrichissement, où le respect du rythme de l'enfant est prioritaire. C'est pourquoi la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier a souhaité donner les moyens matériels et humains pour organiser un accueil de qualité.

La municipalité a la volonté de formaliser un partenariat avec les différents acteurs locaux afin de pouvoir offrir des services en adéquation avec le besoin des enfants de 3 à 11 ans, et d'être ainsi actrice d'une éducation partagée.

Le projet Éducatif Territorial présenté ci-après définit l'orientation des actions à mener sur une période de 3 ans. Les différents projets pédagogiques qui seront organisés traduiront les principes retenus dans ce document.

Des évaluations régulières seront organisées afin d'apprécier les applications et redéfinir, le cas échéant, les directions prises.

1- Diagnostic du territoire

Territoire concerné :

Commune	Nombre d'habitants
Roncherolles-sur-le-Vivier	1231 Habitants

Précision sur les **domaines de compétence** acquis :

Commune	EPCI
✓	Scolaire
✓	Périscolaire
✓	Restauration scolaire
✓	Extrascolaire (Convention avec les communes de Préaux et de Saint-Jacques-sur-Darnetal pour le centre de loisirs) *

*Des conventions sont passées avec les deux communes pour permettre aux enfants de Roncherolles-sur-le-Vivier d'être accueillies dans les mêmes conditions que les administrés de Préaux et Saint-Jacques-sur-Darnetal. La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier prend à sa charge la différence entre le tarif appliqué aux Roncherollais et celui appliqué aux habitants des communes concernées.

Offre du territoire en termes de :

Garderie périscolaire (service de surveillance, pas d'obligation de déclaration à la DDSCS, aucune norme d'encadrement)	
Accueil périscolaire (diversité d'activités organisées dans la notion de projet, fréquentation régulière, respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles)	✓
Précédent PEDT signé et validé le : Avril 2019	

Établissements scolaires concernés :

	Nombre d'établissements scolaires concernés
École(s) maternelle(s)	1
École(s) élémentaire(s)	1
Collèges :	Aucun

Organisation en **groupement scolaire** ?

Oui Non

Publics concernés :

A. Les enfants scolarisés sur la commune :

Nombre total d'enfants (2021/2022) : **110**

École maternelle (De 3 à 5 ans) : **40**

École élémentaire (De 6 à 11 ans) : **70**

Les écoles, qui reçoivent les enfants du village de la petite section au CM2, ne dépendent pas d'un transport scolaire.

B. Les enfants de l'Accueil Périscolaire, soumis à déclaration :

Nombre total d'enfants (2021/2022) : **109**

Enfants de moins de 6 ans : **40**

Enfants de plus de 6 ans : **69**

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

Les animations ont lieu dans les 3 salles de l'Accueil périscolaire. La salle de la Grange (équipée d'une cuisine aménagée), la bibliothèque municipale et le complexe sportif (salle polyvalente et terrain multisports), situé à moins de 10 minutes à pied, sont également mis à disposition. L'environnement est propice aux exploitations.

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT

Le transport est limité pour les intervenants hors commune de Roncherolles-sur-le-Vivier.

Évaluation du précédent PEDT :

(Annexe 1)

2 - Modalités d'organisation des rythmes éducatifs

Matin	Pause Méridienne		Après-midi
7h30 – 8h20	Restauration scolaire organisée en 2 services	Activités de loisirs	16h30 – 18h
	11h45 – 13h35	12h30 – 13h30	

Il est à préciser que l'accueil périscolaire n'est pas organisé le mercredi sur la commune.

Effectifs prévisionnels 2021/2022 sur le temps périscolaire (lundis, mardis, jeudis et vendredis) :

Total maximum du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	20	95	35
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	2	3	3

Mode d'inscription :

- Procéder à une inscription individuelle en fin d'année scolaire pour l'année suivante. Les familles sont alors informées du fonctionnement des services périscolaires.
- Des activités de loisirs, sous forme d'ateliers sont proposées de façon régulière par l'équipe d'animation de la commune sur la pause méridienne (De 12h30 à 13h30). Les inscriptions seront à l'initiative des enfants auprès de l'équipe.
- De façon plus régulière, et en fonction des projets, des animations pourront être mise en place de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h.
- Tarifs de l'Accueil périscolaire (2022/2023) :

Quotient familial supérieur à 1000 € :

De 7h30 à 8h20 : **2€**

A partir du 3ème enfant : **1.50 €**

De 12h30 à 13h30 : **gratuit**

De 16h30 à 18h00 : **4€**

A partir du 3ème enfant : **3.00 €**

Enfant avec panier goûter : **2.00 €**

Quotient familial inférieur ou égal à 1000 € :

De 7h30 à 8h20 : **1.80 €**

A partir du 3ème enfant : **1.35 €**

De 12h30 à 13h30 : **gratuit**

De 16h30 à 18h00 : **3.60 €**

A partir du 3ème enfant : **2.70 €**

Enfant avec panier goûter : **1.80 €**

Le coût des activités de loisirs proposées dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires est entièrement pris en charge par la collectivité.

Informations aux familles :

Les familles sont informées de l'organisation globale des activités de loisirs de plusieurs manières :

- Un article y est consacré dans le règlement intérieur remis en fin d'année scolaire pour la rentrée suivante
- Les programmes d'activités sont affichés à l'extérieur de l'Accueil Périscolaire, aux fenêtres du restaurant scolaire, mis en ligne sur le site internet de la commune et sur le panneau Pocket.

3 - Cadre d'élaboration et de pilotage du PEDT

Élaboration du PEDT (démarches suivies, réunions organisées)

- Réunion en équipe d'animation pour l'élaboration du PEDT.
- Présentation du PEDT au comité de pilotage.
- Présentation du PEDT lors d'un conseil municipal.
- Validation du PEDT.
- Envoi du PEDT au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Composition du comité de pilotage

- Le Maire
- Les Élus
- La Secrétaire générale
- La Directrice de l'accueil périscolaire et l'équipe d'animation
- Le Directeur et la Directrice des écoles
- Les intervenants extérieurs (associations, bénévoles)
- Les partenaires institutionnels (CAF, DDCS)
- Les représentants des parents d'élèves

Modalités de fonctionnement du comité de pilotage pour la période de conventionnement :

À la fin de chaque année scolaire une évaluation sera effectuée par le comité de pilotage. Une grille d'évaluation sera remplie afin d'évaluer certains critères comme l'implication des enfants, la motivation des enfants ainsi que de l'équipe.

Selon la conclusion de l'évaluation, une réorientation des directives pourra être prise.

4 - Objectifs éducatifs du PEDT pour la période 2022-2025

Objectifs éducatifs et les Moyens :

1. Sensibiliser les enfants aux différentes formes de handicap.

- Mettre en place des dispositifs adaptés selon les besoins de chacun et lutter contre les exclusions des personnes.
- Proposer des animations aux enfants (chien d'aveugle, braille, langage des signes.)

2. Développer la connaissance de la culture artistique.

- Permettre aux enfants de développer leur expression et leur imagination artistique
- Valoriser les savoir être et savoir faire des enfants.
- Faire découvrir aux enfants les richesses culturelles du territoire.

3. Développer une approche sensible du futur et trouver une manière de retranscrire cette expérience

- Construire un univers futuriste, imaginaire à travers les activités.

4. Développer l'action et l'expression corporelle par la découverte d'activités sportives.

- Favoriser l'accès pour tous aux activités sportives.
- Faire découvrir aux enfants une pluralité de disciplines sportives.

Les activités du midi :

Afin que chaque enfant puisse avoir accès aux différentes activités de loisirs proposées, il a été mis en place 3 groupes de niveaux différents : les maternelles (MS – GS), les CP – CE1 et les CE2 - CM1 - CM2. Ces activités du midi sont proposées par l'équipe d'animation, les bénévoles et les partenaires associatifs.

Chaque semaine, les activités sont proposées pour un groupe d'enfants. Cela permet donc d'établir une rotation sur 4 semaines, afin de respecter les particularités de chaque tranche d'âge.

Il est ainsi suggéré aux enfants de participer aux ateliers suivants :

- Bibliothèque
- Yoga
- Cirque
- Badminton
- Cuisine
- Danse
- Orientation
- Motricité
- Sports collectifs
- Football
- Jeux d'intérieur
- Tennis de table

Les partenaires :

Dans le cadre des activités de loisirs proposées sur le temps du midi, la Municipalité travaille en partenariat avec les enseignants des deux écoles (maternelle et élémentaire), les bénévoles et les associations Roncherollaise.

C'est, entre autres, avec ces bénévoles et ces associations volontaires que la commune signe à chaque rentrée scolaire des conventions de partenariat. L'équipe d'animation s'efforce tout au long de l'année de proposer de nouvelles activités manuelles et sportives en créant des liens avec de nouveaux intervenants.

Les activités du matin et du soir :

Les activités sont proposées uniquement par l'équipe d'animation. Elles découlent de la thématique choisie par période. Les enfants y viennent volontairement ou profitent des espaces de l'Accueil Périscolaire.

Modalités de mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs :

- Adéquation du projet pédagogique avec le PEDT.
- Projet de mise en œuvre par période lié au projet pédagogique.
- Construction des activités en lien avec les objectifs éducatifs.

Les signataires :

Ce document et ses annexes sont joints à la convention signée par le Maire, le Préfet du département et l'inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

5 - Modalités d'évaluations du PEDT

Modalités d'évaluation envisagées par le Comité de Pilotage Local :

Objectifs – Axes	Actions - Moyens	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les enfants aux différentes formes de handicap. • Découvrir des acteurs spécialisés du territoire. • Lutter contre les exclusions des personnes et mettre en place des dispositifs adaptés selon les besoins de chacun. • Permettre aux enfants de développer leur expression et leur imagination. • Libérer la créativité des enfants. • Construire un univers futuriste, imaginaire à travers les activités. • Développer une approche sensible du futur et trouver une manière de retranscrire cette expérience (théâtre, danse, activités manuelles) 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact et activités proposées par des intervenants extérieurs et l'équipe d'animation. • Formations de l'équipe d'animation sur l'adaptation de jeux aux différents handicaps. • Apporter des ouvrages traitant de la thématique • Mise en place d'activités sportives, créatives, intellectuelles avec différentes matières, différents supports. • Initiation au théâtre, à la danse, au chant, à l'expression corporelle • Activités de projection, d'imagination. Utilisation de décors, de costumes. Lecture sur la thématique. • Organiser un évènement pour permettre aux enfants de s'exprimer collectivement sur le futur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants • Respect du groupe • Motivation du groupe • Assiduité des enfants • Ressentis des enfants • Ressentis des intervenants • Ressentis de l'équipe d'animation • Information et communication • Difficultés rencontrées • Aboutissement du PEDT

Temporalités du processus d'évaluation :

Le processus d'évaluation se tient une fois par an, en fin d'année scolaire. Cette évaluation est faite par le comité de pilotage.

Outils utilisés :

Une grille d'évaluation élaborée par la directrice de l'accueil périscolaire est proposée et débattue avec les membres du comité de pilotage. Cela n'empêche pas une évaluation continue tout au long de l'année.